

CT DGAC DU 6 NOVEMBRE 2017

Ce lundi 6 novembre s'est tenu le CT DGAC sous la présidence du Directeur Général Patrick GANDIL. Ce dernier a confirmé la mise en œuvre du protocole social DGAC signé par la mandature précédente, tant en termes d'effectifs, de budget et de mesures contenues dans ce dernier. En outre, il a rappelé que grâce à la mise en place du RIST, une bonne partie des mesures indemnitaires a été mise en œuvre.

FO restera vigilant quant aux débloquages des autres mesures notamment celles relatives aux emplois fonctionnels.

PPCR TSEEAC dans le cadre du protocole DGAC

Suite à l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 10 octobre, le statut TSEEAC ainsi que l'arrêté RTAC ont été publiés au journal officiel. De part l'application du protocole DGAC, signé par FO, l'ensemble des indices est revalorisé de façon rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2016. L'indice terminal TSEEAC passera à 736 au 1^{er} janvier 2018.

De même l'ensemble des indices de la grille RTAC est revalorisé de façon rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2016. L'indice terminal passera à 761 au 1^{er} janvier 2018.

La mise en paye de ces revalorisations se fera en décembre 2017.

Les allongements de carrière découlant de PPCR, dont FO n'est pas signataire, sont atténués grâce à ces revalorisations protocolaires.

Accès des TSEEAC à l'emploi CSTAC

Un décret modifié permettant l'accès au CSTAC pour les TSEEAC (CTAC 8^e échelon) a été soumis au vote.

Vote : Pour : FO-CFDT-UNSA-SNCTA Abstention : CGT

La CGT n'a pas pris part au vote, estimant cette mesure protocolaire trop « élitiste » et ciblée.

Arrêté expérimentation des organismes de Pyrénées et Cayenne.

L'arrêté expérimentation option 3 s'appliquant à Pyrénées et Cayenne est enfin validé par le Guichet Unique avec une date d'effet au 1^{er} avril 2017. La mise en paiement devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

FO se félicite de la publication de cet arrêté âprement négocié lors du protocole.

Autres points abordés

Election professionnelle 2018 : une réunion aura lieu le 19 décembre afin de préciser le planning, formaliser les instances et expliquer les enjeux de la nouvelle règle de représentativité homme/femme. Ces élections se dérouleront du 4 au 6 décembre 2018.

Télétravail : bien que celui-ci se mette en place correctement à la DGAC, FO constate que la DO a toujours des difficultés dans sa mise en œuvre. Un comité de suivi Télétravail programmé le 11 décembre devrait permettre d'apporter des réponses.

Vos représentants SNNA-FO : Laurent NOTEBAERT - Éric LALLIS

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

